Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le 11/06/2025
ID : 045-214500258-20250603-DELIB202527-DE

BAZOCHES-LES-GALLERANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département
LOIRET

Séance du 03 juin 2025

Les membres		
En exercice	Présents	Votants
18	**13**	**17**

Vote		
À l'unanimité		
Pour	Contre	Abstention
17	**0**	**0**

L'an 2025, le 03 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire le 28 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bazoches-les-Gallerandes, sous la présidence de M. CHACHIGNON Alain, Maire.

Présent(e)s : M. CHACHIGNON Alain, Mme DECOUX Annick, M. LEBRET Olivier, Mme CHATELAIN Danielle, M. THIBAULT Serge, Mme LHOSTE Emilie, M. BERNARD Cédric, Mme AUVRAY Gaëlle, M. PESTIE Cédric, Mme MARTINS Rosa, M. PHELUT Jean-Marc, Mme MARINVAL Marie-Christine, M. SERGENT Hugues.

Absent(e)s : Mme GAZANGEL Emmanuelle ayant donné pouvoir à M. LEBRET Olivier, M. ARNAULT Claude ayant donné pouvoir à M. PHELUT Jean-Marc, M. MAINEMARE Guillaume ayant donné pouvoir à M. BERNARD Cédric, Mme CORNET Laëtitia ayant donné pouvoir à Mme DECOUX Annick et Mme GUENAND Mélanie.

Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : Mme MARINVAL Marie-Christine

Délibération n° 2025-27 Avis du Conseil Municipal sur la création d'un parc éolien, composé de 8 éoliennes et 4 postes de livraison sur le territoire des communes de Oinville-Saint-Liphard, Toury et Janville-en Beauce

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code l'environnement,
Vu la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de parc éolien « Le Haut buisson » sur le territoire des communes de Oinville-Saint-Liphard, Toury et Janville-en-Beauce, pour la création d'un parc éolien, composé de 8 éoliennes et 4 postes de livraison,
Vu la consultation du public qui a démarré le lundi 02 juin 2025 pour se terminer le mercredi 03 septembre 2025.

La société SAS CENTRALE EOLIENNE LE HAUT BUISSON a déposé une demande d'autorisation environnementale concernant son projet de parc éolien « Le Haut buisson » sur le territoire des communes de Oinville-Saint-Liphard, Toury et Janville-en-Beauce. Le projet porte sur la création d'un parc éolien, composé de 8 éoliennes et 4 postes de livraison.

Cette demande d'autorisation a été jugée complète et régulière et fait l'objet d'une consultation du public qui a démarré le lundi 02 juin 2025 pour se terminer le mercredi 03 septembre 2025.

Le Conseil Municipal de Bazoches-les-Gallerandes est appelé à émettre un avis sur ce dossier.

Décision du conseil municipal :
Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 0 abstention, 17 voix pour et 0 contre, le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le 11/06/2025
ID : 045-214500258-20250603-DELIB202527-DE

ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de parc éolien « Le Haut buisson » composé de 8 éoliennes et 4 postes de livraison sur le territoire des communes de Oinville-Saint-Liphard, Toury et Janville-en Beauce

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre le Maire et le secrétariat
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Alain CHACHIGNON

Mairie de BAZOCHES-LES-GALLERANDES (Loiret) 3

Acte rendu exécutoire après sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat le :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr.